

Martin Fayulu convoqué par la police : le Kwilu en colère

RD Congo Manifestations dans la région d'origine de Fayulu. La convocation de la police a finalement été reportée.

Des manifestations ont eu lieu lundi dans au moins trois villes du Kwilu, région d'origine de Martin Fayulu, vainqueur de la présidentielle du 30 décembre 2018 selon la compilation de l'Église: lundi, ce dernier était convoqué par la police judiciaire. Celle-ci a reporté la convocation à "une date ultérieure" devant la perspective de troubles.

"Aujourd'hui nous ne partons pas. Nous dormons ici. Qu'on nous tue et que Tshisekedi en porte la responsabilité", criaient les milliers de manifestants réunis à Kikwit, où ils faisaient face à la police. Ils protestaient contre la convocation de Martin Fayulu par la police judiciaire. La coalition dont il était le candidat à la présidentielle, Lamuka, avait annoncé que M. Fayulu se rendrait à la convocation "avec ses électeurs" – ce qui risquait de faire beaucoup de monde puisqu'il aurait remporté environ 62% des voix, avant qu'un accord entre le président sortant, Joseph Kabila, et Felix Tshisekedi, partage le pouvoir entre ces derniers: le législatif pour le premier, le fauteuil présidentiel pour le second.

La police a tiré

La population du Kwilu, dont est originaire Martin Fayulu, a manifesté avec appui à celui-ci. Kikwit, ville peuplée de la province, a été paralysée toute la matinée. La police a tiré pour empêcher les manifestants de se rendre au parquet, but annoncé de leur cortège de protestation. On signale des manifestations aussi à Bulungu et Gungu.

M. Fayulu était convoqué à la police judiciaire en raison d'une plainte déposée en février dernier contre lui par deux personnes, Jean-Claude Ngoy Lufuluabo et Donatien Malemba Lwa Bingi, qui se présentent comme "représentants de la communauté luba" et habitant à Ngaliema (Kinshasa), et trois habitants de Kimbanseke (Kinshasa), présentés comme "survivants" d'exactions contre des Lubas du Kasai. Il s'agit de l'ethnie de Félix Tshisekedi, proclamé Président de la République bien que la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) n'ait toujours pas produit les résultats électoraux bureau de vote par bureau de vote, comme le requiert la loi, et cela aussi bien pour la présidentielle que pour les législatives nationale et provinciales. Faute de cette publication, ces

"élus" sont donc considérés comme nommés.

Le "vol de l'élection" a provoqué quelques troubles à Kinshasa et dans l'ancienne province du Bandundu (démembrée en 2015 en Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe), le 10 janvier, à l'encontre de Lubas qui fêtaient la "victoire" proclamée de Félix Tshisekedi. On déplore des victimes humaines et des dégâts matériels. La plainte, que *La Libre Belgique* a pu lire, évoque des "attaques programmées et des meurtres prémédités des Baluba" (pluriel bantou de Luba), qui ont fait trois morts et plusieurs blessés, ainsi que des petits commerces détruits. Les morts sont un couple "brûlé vif" dans sa maison et un cadre de l'UDPS abattu par balles par la police le 10 janvier, selon la plainte. Celle-ci cite les noms de quatre habitants de Kimbanseke (commune de Kinshasa) comme auteurs de vol et pillage et de deux policiers qui ont refusé de protéger les victimes. Enfin, 5 victimes de pillage sont nommées.

Présentation manifestement erronée

Et la plainte de conclure que Martin Fayulu "devra être reconnu responsable, auteur intellectuel, politique et complice des auteurs des crimes de génocide des Baluba pour n'avoir rien fait pendant ses meetings dans le but de mettre fin aux appels au meurtre". La même plainte lui reproche que son "appel" lancé le 19 février "sur RFI demandant à la CPI (NdIR: Cour pénale internationale) d'aller investiguer à Kikwit pour identifier les cas de meurtres (NdIR: de Baluba) n'a eu aucun effet".

Comment les plaignants font-ils le lien entre des crimes et délits dont ils nomment une partie des responsables présumés et l'homme politique? Ils présentent l'accord de Genève du 11 novembre 2018, destiné à unifier l'opposition autour d'un candidat unique, comme ayant des "entendus (sic) criminels proclamant la déchéance de l'humain et vouant ses signataires à l'opprobre, à la mort en cas de désistement".

Une évocation manifestement erronée de l'accord de Genève, par lequel les dirigeants d'opposition juraient de reconnaître pour candidat unique celui qui serait choisi à cet effet le jour même et de ne pas se dédire de cette promesse faute de quoi ils perdraient leur honneur. Martin Fayulu avait été désigné. Felix Tshisekedi et Vital Kamerhe l'avaient reconnu, avant de changer d'avis le lendemain et de mener campagne séparément.

Pour les plaignants contre M. Fayulu, l'accord de Genève "est le facteur majeur déclencheur de la vague de haine qui a déferlé" contre les Baluba. La

promesse d'opprobre pour celui qui se dédirait est présentée – de manière inexacte – comme "explicite sur les intentions de détruire en tout ou en partie l'humanité des Baluba". En effet, argumentent les plaignants, les appels "au meurtre des Baluba, présentés comme le mal absolu de la société congolaise, ont commencé à déferler sur les médias et les réseaux sociaux sans susciter l'attention des pouvoirs publics". Pouvoirs publics qui n'étaient pourtant pas aux mains de Martin Fayulu mais de Joseph Kabila à l'époque.

On remarquera en outre que cette accusation rompt avec le principal argument utilisé par les kabilistes et les tshisekedistes pour faire accepter l'accord entre leurs chefs, selon lequel il fallait surtout retenir "une transition pacifique" entre Joseph Kabila et Felix Tshisekedi.

Cette plainte a été vue par les partisans de

Martin Fayulu comme politiquement motivée et la convocation de l'homme politique par la police judiciaire – qui n'est que remise à plus tard – comme une tentative de museler ce dernier. M. Fayulu sillonne en effet le pays et se rend à l'étranger en revendiquant sa victoire électorale, ne laissant personne oublier que le nouveau Président a été "nommé".

Marie-France Cros

"[Fayulu] devra être reconnu responsable [...] des crimes de génocide des Baluba."

La plainte en justice